



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dépistage du cancer de la prostate

Question écrite n° 10589

Texte de la question

M. Cyrille Isaac-Sibille attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'absence d'exploitation des données issues du dosage du PSA (antigène prostatique spécifique) dans le cadre du dépistage du cancer de la prostate. En France, le cancer de la prostate se place au premier rang des cancers chez l'homme, en matière d'incidence. Son dépistage repose sur une simple prise de sang, mesurant le taux de *Prostatic specific antigen* (PSA). Près de 4 millions de dosages sont réalisés en France chaque année. Pourtant, faute de dépistage organisé, ces données ne sont pas exploitées. Elles restent stockées dans les laboratoires de biologie médicale, sans exploitation ni analyse à grande échelle. Ces données permettraient pourtant de mieux comprendre les corrélations entre le cancer de la prostate, l'âge des patients, leur environnement social ou géographique, etc. Elles offriraient une meilleure compréhension de l'évolution du cancer de la prostate et de sa gravité et constitueraient une base pour adapter les politiques de prévention et de dépistage. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour organiser l'exploitation de ces données, dans le respect du cadre éthique et réglementaire, afin d'améliorer le pilotage de la lutte contre le cancer de la prostate.

Données clés

Auteur : [M. Cyrille Isaac-Sibille](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10589

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2025](#), page 8680